

BOURSES POST-ETUDES

Projets de courts métrages d'animation

Dossier 2017

Version janvier 2017

Demande de soutien sélectif

Vous trouverez dans ce document le règlement du soutien sélectif de Ciclic pour les bourses post-études.

Ce dossier peut être téléchargé sur www.ciclic.fr.

BOURSES POST-ETUDES

Projets de courts métrages d'animation

Afin d'accompagner les films à toutes les étapes de leur fabrication, l'agence Ciclic a créé Ciclic Animation, une résidence dédiée au cinéma d'animation. Les équipes accueillies disposent des infrastructures nécessaires à la fabrication de films d'animation.

La bourse post-études est issue d'un partenariat avec l'Ecole de la Poudrière et permet d'aider de jeunes réalisateurs à développer des projets personnels le plus rapidement possible. Cette aide fait maintenant partie d'un tissu complet de dispositifs en faveur du cinéma d'animation qui permettront de créer un environnement favorable à l'émergence de jeunes talents et d'une dynamique nouvelle et attractive en région Centre-Val de Loire.

REGLEMENT

1 - ADMISSIBILITE DU PROJET

Ces bourses sont attribuées uniquement aux étudiants sortis de l'Ecole de la Poudrière dans l'année scolaire précédente, quelle que soit leur nationalité, et souhaitant se lancer le plus vite possible dans la réalisation d'un projet personnel.

Les projets devront être des courts métrages, en cours de concept, d'écriture ou de développement.

Toutes les techniques d'animation sont acceptées à l'exception de l'animation par ordinateur 3D.

2 - MONTANT DU SOUTIEN

Le montant de l'aide versée directement à l'étudiant est de 3 000 € forfaitaire par projet.

3 - MODALITES DE SELECTION

La sélection des projets sera faite conjointement par l'Ecole de la Poudrière (directrice et directeur des études) et par Ciclic (responsable Ciclic Animation) après un entretien avec le(s) porteur(s) de projet.

4 - ENGAGEMENTS DE L'ECOLE ET DU REALISATEUR

Le réalisateur informera Ciclic des étapes importantes de la préparation, de la production, de la réalisation et de la diffusion de l'œuvre. Il fera figurer au générique du film la mention suivante : « Avec le soutien de Ciclic-Région Centre-Val de Loire ».

Il s'engage aussi à suivre le cursus d'accompagnement proposé par Ciclic et la Poudrière.

5 - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Le soutien aux bourses post-études est financé par la Région Centre-Val de Loire.

Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre des dispositions du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 publié au Journal officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2014 et de la Communication cinéma C332/01 de la Commission européenne publiée au Journal officiel de l'Union Européenne le 15 novembre 2013.

6 - CONTACT

Ciclic

Eric Réginaud
Responsable Ciclic Animation
eric.reginaud@ciclic.fr

3 allée de Yorktown
41100 VENDOME
Tel : 02 47 56 08 08